21e ANNÉE — 1872

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — SEPTIÈME ANNÉE

N° 3. 15 Mars 1872



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1872

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte tous les jeudis, d'une à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ESSAI SUR LES ABJURATIONS

PARMI LES RÉFORMÉS DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV (1)

CHAPITRE CINQUIÈME

Les voies de persuasion.

Aurait-on réellement lieu d'être surpris que parmi les moyens de persuasion employés, nous n'ayons pas mentionné plus expressément que nous ne l'avons fait, et en toute première ligne, la controverse, la discussion contradictoire ouvertement posée entre les docteurs de l'une et de l'autre communion, ou du moins un enseignement positif donné de bonne foi aux populations qu'on voulait amener au catholicisme ?

La chose se présentait d'une manière si naturelle, qu'il a été en réalité impossible de l'éviter, et les auteurs catholiques n'ont pas manqué de faire grand état de ce qui a été accompli à cet égard. Mais on va voir à quoi s'est réduit le peu dont on fait étalage.

(1) Voir les livraisons de janvier et février, p. 8 et 57.

« Si l'on se transporte, dit M. de Bausset, au temps où vécurent Bossuet et Fénelon, si l'on se rappelle l'esprit général du siècle de Louis XIV, on ne sera pas étonné de voir ces deux hommes si célèbres se consacrer avec autant de zèle, de succès et de gloire, à des controverses dont les résultats intéressaient également l'Eglise et l'Etat. On se trouvait alors engagé dans l'exécution du plan formé depuis si longtemps par Louis XIV et son conseil, pour ne laisser subsister en France que l'exercice public du culte catholique. Louis XIV prêt à prononcer la révocation de l'Edit de Nantes, avait voulu faire précéder cette grande mesure politique par tous les moyens d'instruction qui devaient en préparer le succès. En éloignant les pasteurs dont la présence devait naturellement s'opposer au succès de ses desseins pour la réunion de tous ses sujets dans une même religion, il ne pouvait laisser leurs anciens prosélytes sans instruction religieuse et sans principes de morale. Il résolut d'envoyer des missionnaires dans les provinces de son royaume où l'on comptait le plus de protestants, pour confirmer dans la doctrine de l'Eglise catholique ceux qui s'y étaient déjà réunis, et pour y ramener ceux qui se refusaient encore à revenir à la religion de leurs pères (1). »

L'expulsion des pasteurs mentionnée par l'historien avec une si grande naïveté, peut donner une idée de ce qu'ont été ces controverses si « glorieuses » pour les défenseurs de la foi catholique et accompagnées de si remarquables « succès ». On avait trouvé plus avantageux de supprimer les adversaires que d'avoir à répondre à leurs arguments. Mais avant cette expulsion y avait-il eu des controverses sérieuses?

Osera-t-on citer comme rentrant dans cette catégorie la conférence que l'on essaya de provoquer entre le pasteur Claude et l'archevêque de Paris, à laquelle le premier fut convoqué par une *lettre de cachet*, de même que ce grand nombre d'autres pareilles auxquelles furent appelés après la révoca-

(1) *Vie de Fénelon*, t. I, p. 91 et 94.

tion, de fidèles protestants qui, sous le poids de la volonté formelle du monarque, n'y trouvèrent pour toute liberté que celle d'abjurer entre les mains du dignitaire ecclésiastique qu'on leur avait donné pour partie adverse? Alléguera-t-on avec plus d'apparence la conférence célèbre où se rencontrèrent à l'hôtel de Roye en 1678, le même Claude et Bossuet, comme les représentants respectifs les plus distingués et les plus capables des deux Eglises? On sait à quelle occasion elle eut lieu. Mademoiselle Marie de Duras, dame d'atours de la duchesse d'Orléans, fille de Gui Aldonce de Durfort de Duras, maréchal de camp, et d'Elisabeth de la Tour d'Auvergne, sœur de Turenne, voulant, à l'exemple de cet oncle célèbre et de deux de ses propres frères, les maréchaux de Duras et de Lorges, abjurer le protestantisme, dans lequel elle avait été élevée par sa pieuse mère, tint à honneur de le faire avec éclat. Les deux champions désignés par elle, discutèrent en présence de quelques personnes de l'une et de l'autre religion, sur l'autorité de l'Eglise, et le résultat fut, comme il arrive d'ordinaire, que chacun des deux partis prétendit avoir remporté la victoire. Mademoiselle de Duras se convertit comme elle y était déjà résolue avant la conférence. Aussi Claude sentant la faute qu'il avait commise, se promit bien de ne pas retomber dans un semblable piége, et refusa dans la suite de prendre part à des luttes pareilles, comme on le vit en plusieurs occasions où il fut vainement provoqué, et en particulier au sujet de la marquise d'Houquetot, qui eût vivement désiré de donner à sa propre abjuration le retentissement qu'avait eu celle de Mademoiselle de Duras. Claude et ses collègues furent du reste bientôt, par leur expulsion, mis à l'abri de la tentation de répondre à des provocations si peu sincères.

La controverse a été loin de jouer le rôle qui eût dû lui être assigné en présence du but que l'on affichait hautement, d'amener des conversions réelles. Elle a été promptement dénaturée et n'est bientôt devenue, comme dans les cas que nous venons de signaler, qu'une vaine parade. Elle a été même

moins que cela, ainsi que le démontre le témoignage de Fénelon lui-même, rendant compte au marquis de Seignelay des efforts qu'il avait faits pour convaincre M. de Saint-Hermine. La conversion de ce gentilhomme si ferme dans sa foi, indépendamment du bon effet qui en serait résulté sur tous les protestants du Poitou, aurait été le moyen le plus heureux de plaire à Madame de Maintenon, en secondant les vœux de son zèle religieux pour une famille à laquelle elle était attachée par les liens du sang, de l'amitié et de la reconnaissance (1). Fénelon eut recours à cette occasion à un expédient assez original. « Ne pouvant trouver de ministre protestant qui consentît à entrer en dispute avec lui, dit son historien en rapportant ce fait, parce que tous ceux qui en avaient pris l'engagement, ou s'étaient convertis, ou avaient disparu (on sait ce qu'avait été cette disparution et à quelle force majeure elle était due), il se chargea lui-même du rôle de ministre protestant, et s'établit en controverse réglée contre l'abbé de Langeron, en plusieurs conférences qui eurent lieu en présence de M. de Saint-Hermine. » Mais écoutons Fénelon lui-même donnant dans sa lettre à Seignelay, du 8 mars 1686 de précieux détails : « J'ai eu sept ou huit longues conversations avec M. de Saint-Hermine, à Rochefort, où j'ai été le chercher ; il entend bien ce qu'on lui dit ; il n'a rien à y répondre, mais il ne prend aucun parti. M. l'abbé de Langeron et moi, nous avons fait devant lui des conférences assez fortes l'un contre l'autre. Je faisais le protestant et je disais tout ce que les ministres peuvent dire de plus spécieux. M. de Saint-Hermine sentait fort bien la faiblesse de mes raisons, quelque tour que je leur donnasse. Celles de M. de Langeron lui paraissaient décisives ; et

(1) Henri-Louis de Saint-Hermine, fils d'Elie de Saint-Hermine, sieur de la Laigne en Aunis, et de Madeleine Le Valois de Villette, était fils d'une cousine germaine de Madame de Maintenon. Cette Madeleine était fille de Benjamin Le Valois, sieur de Villette, et de Louise-Arthémise d'Aubigné, qu'Agrippa appelait *son unique* en faisant douloureusement allusion, par cette expression, aux chagrins amers dont la conduite de son fils Constant avait été la source pour son cœur de père. Louise-Arthémise, grand'mère de Saint-Hermine, était cette dame de Villette de Murçay qui servit de mère à la jeune Françoise d'Aubigné, plus tard Madame de Maintenon.

quelquefois il répondait lui-même ce qu'il fallait contre moi. Après cela j'attendais qu'il serait ébranlé ; mais rien ne s'est remué en lui, au moins au dehors. Je ne sais s'il ne tient point à sa religion par quelque raison secrète de famille. Je serais retourné à Rochefort, pour lui parler encore selon vos ordres, si M. l'intendant ne m'avait mandé qu'il est allé en Poitou. Dès qu'il sera revenu, j'irai à Rochefort, et je vous rendrai compte, Monsieur, de ce que j'aurai fait (1). »

L'homme qui était l'objet de cette charitable sollicitude ne fut pas longtemps libre. Son refus de se laisser convaincre par l'argumentation contradictoire des éloquents abbés missionnaires fut jugé digne de répression. Au mois d'août suivant, nous le trouvons à la Bastille, exposé aux sollicitations de convertisseurs et en particulier à celles de son oncle, le chef d'escadre de Villette qui, ayant cédé lui-même après une longue résistance, sur laquelle on avait cru sans doute pouvoir fonder un meilleur espoir, s'efforçait d'amener l'abjuration des membres de sa famille, en leur adressant des dissertations rédigées par des controversistes en titre et qu'il se plaisait à signer de son nom (2).

N'a-t-on pas lieu d'être confondu d'étonnement en voyant Fénelon, avec une bonhomie dont il n'est pas possible de suspecter la sincérité, prendre part à une aussi ridicule et odieuse comédie que celle dont il n'a pas craint de se faire gloire auprès du ministre, et raconter naïvement comment Saint-Hermine, avec une suprême ironie, dont il n'a pas l'air de se douter, réfutait lui-même dans l'occasion les arguments du pseudo-protestant ?

Et voilà ce qu'on appelait de la controverse, voilà ce qu'on se glorifiait d'avoir fait pour éclairer les hérétiques et pour leur fournir les moyens d'instruction propres à les convaincre et à les amener à une sérieuse conversion ! Quand a-t-on vu les catholiques, qui avaient toujours le pouvoir pour eux, ap-

(1) *Vie de Fénelon*, t. I, p. 116.
(2) *Cinquante lettres*, p. 43.

peler les prétendants à une discussion loyale, sincère, au sujet de laquelle les adversaires fussent réellement placés dans une position égale? Et, l'histoire à la main, ne sommes-nous pas fondés à constater que comme moyen de conversion au catholicisme, la controverse a occupé une place bien chétive et bien inférieure à celle que la loyauté la plus élémentaire eût réclamée pour elle? Ici encore, nous sommes conduits à le reconnaître, c'était, non la conviction, mais la soumission, qu'on voulait obtenir à tout prix (1).

Quelle moralité y avait-il dans ces voies obliques sur lesquelles on ne se refusait pas à s'avancer, sous couleur de rendre plus faciles les adhésions à l'Eglise romaine? Que de fois les convertisseurs de tout genre, ne se sont-ils pas rendus complices et instigateurs de la plus honteuse dissimulation, de la duplicité la plus coupable chez les infortunés qu'ils parvenaient à séduire, en leur persuadant que tout ce qu'on leur demandait, c'était une adhésion purement extérieure? « Ce qu'on exige de vous, disait-on à ceux qu'on n'avait pas la perspective de gagner par la terreur ou par des mobiles intéressés, ce qu'on exige de vous est si peu de chose, une simple formalité, une signature qui n'engage en rien votre foi intérieure. Quand vous vous serez réunis, vous n'en serez pas moins libres de croire et de penser au fond de votre âme ce que vous voudrez. » Puis, lorsque par des conseils affectueux, par des concessions habilement présentées, par des obsessions persévérantes, on avait extorqué un consentement dû à la lassitude, à la contrainte morale, bien plus qu'à une conviction consciente, ceux qui l'avaient donné dans de telles conditions, ne s'en trouvaient pas moins sous le coup de l'épouvantable loi contre les relaps. Cette dissimulation à laquelle on les avait

(1) Le témoignage du maréchal de Villars montre assez naïvement à quoi se réduisaient le plus ordinairement, et de la part des meilleurs esprits, les voies de persuasion: « L'on me flattait, dit-il, que mes discours au peuple faisaient quelque impression. MM. (les évêques) de Nismes et d'Alais m'ont assuré que je disais précisément ce qui était le plus propre à ramener les esprits. Mais je dois avouer que je réussis mieux à les forcer qu'à les persuader. » *Lettre à M. de Chamillard* du 9 mai 1704; *Vie du maréchal de Villars*, t. I, p. 309.

poussés, on ne la leur permettait pas longtemps, et on les punissait bientôt avec une odieuse sévérité pour le moindre signe de ce protestantisme auquel il semblait qu'on leur avait permis de demeurer secrètement attachés. Toute pratique de leur ancien culte, même au foyer domestique, leur était absolument interdite, et les exposait aux traitements les plus rigoureux.

Il est curieux de rapprocher ici comme contraste et comme inconséquence palpable, ce que Fénelon conseille et approuve dans ses *Lettres sur l'autorité de l'Eglise*. Tandis qu'on exigeait des nouveaux réunis qu'ils ne fissent aucun acte de culte protestant, ni en public ni en secret, et qu'ils pratiquassent le culte catholique, l'émule de Bossuet approuve pleinement que les missionnaires catholiques envoyés en Angleterre, « se travestissent en laïques, pour cacher leur caractère et leur religion. » Parmi les directions qu'il émet à ce sujet, nous citerons en particulier textuellement les deux suivantes qui donneront l'esprit des autres : « Il n'est ni nécessaire, ni prudent de faire dans de telles circonstances (lorsqu'on se trouve en pays schismatique), aucun acte public de la religion catholique. Les anciens fidèles se gardaient bien d'en faire d'ordinaire aux yeux des païens. Nos missionnaires n'en font aucun en Angleterre pour n'exciter point mal à propos une persécution. On peut et on doit imiter ces ménagements. » — « On peut faire ces actes en secret, pour remplir son devoir et pour édifier les personnes de confiance, quoiqu'on prenne des précautions infinies pour les cacher à tous les autres (1). »

Ce contraste si frappant entre les directions données aux missionnaires catholiques pour les engager à dissimuler leur foi, et les lourdes condamnations portées contre toute duplicité de la part des protestants, n'est-il pas pour ces derniers un vrai sujet de gloire ? n'est-il pas un hommage éclatant rendu au caractère hautement moral de la religion protestante ? Ah !

(1) *Œuvres de Fénelon,* t. III, p. 20 à 24.

malgré les douleurs, malgré les souffrances cruelles dont cet hommage involontaire rendu à la vérité a été la source pour les réformés, nous pouvons hautement nous féliciter de ce qu'une coupable dissimulation s'est vue formellement condamnée par ceux-là même qui se permettaient de la favoriser dans leur propre sein !

Ces dissimulations, colorées du caractère de fraudes pieuses, ces sacrifices de la vérité faits dans un but de prosélytisme, combien de fois ne les a-t-on pas mis en usage à l'égard d'infortunés captifs résistant aux voies ordinaires de persuasion, et que l'on tentait d'amener à l'abjuration en leur affirmant que leurs amis, leurs parents, venaient de renier leur foi ? On en citerait aisément de nombreux exemples, et parmi eux des cas trop douloureux, où une fausse nouvelle relative à la prétendue faiblesse de ceux sur la fermeté inébranlable desquels elles avaient le plus compté, a brusquement déterminé la chute des malheureuses victimes d'un odieux et impudent mensonge.

Mais dans bien des cas, la fausseté allait plus loin encore et avait une portée bien plus étendue. On ne se faisait pas faute de dissimuler les erreurs du papisme, de les voiler sous des apparences trompeuses, de les colorer afin de les rendre moins choquantes, ou même de les nier effrontément. Et cela, on le trouve chez les hommes les plus éminents, chez les docteurs les plus vénérés de l'Eglise romaine, chez un Fénelon, chez un Bossuet.

N'a-t-on pas vu le premier, par exemple, non-seulement se permettre, mais se glorifier de laisser dans l'ombre le culte des images et l'invocation des saints, lorsqu'il avait affaire aux protestants qu'il devait amener à la foi catholique, et cela au point qu'il a eu à lutter sur ce sujet avec le tout-puissant confesseur de Louis XIV ? « J'ai reçu, écrivait-il à M. de Seignelay (7 février 1686) une lettre du père de la Chaise, qui me donne des avis fort honnêtes et fort obligeants sur ce qu'il faut dès les premiers jours accoutumer les nouveaux convertis aux

pratiques de l'Eglise pour l'invocation des saints et le culte des images. (Le jésuite y mettait de la justice et de la rondeur.) Je lui avais écrit dès les commencements que nous avions cru devoir différer de quelques jours l'*ave Maria* dans nos sermons, et les autres invocations des saints dans les prières publiques que nous faisons en chaire. Je lui avais rendu ce compte par précaution, quoique nous ne fissions en cela que ce que font tous les jours les curés dans leurs prônes, et les missionnaires dans leurs instructions familières (1). » Quoi de plus manifestement faux et trompeur qu'un système autorisant une telle hypocrisie? Et comment les panégyristes de Fénelon n'ont-ils pas compris que par leurs aveux à cet égard ils imprimaient une tache sur le front de leur héros?

Mais la chose était si bien reçue que les convertisseurs ne s'en faisaient aucune honte : « Voici encore un gentilhomme, mon parent, au même degré que M. de Murçay, écrivait Madame de Maintenon à l'abbé Gobelin. (Il s'agissait de M. de Saint-Hermine auprès duquel sa zélée cousine faisait une première tentative.) Je vous le recommande. Mettez-vous bien dans l'esprit son éducation huguenote. Ne lui dites d'abord que le nécessaire sur l'invocation des saints, les indulgences et sur les autres points qui le choquent si fort (2). »

Le grand Bossuet a sanctionné ce système d'une manière plus formelle et plus positive encore, en généralisant l'application dans son fameux livre de l'*Exposition de la foi catholique*, qui devait « offrir la déclaration claire et exacte des principes de l'Eglise sur les questions de controverses agitées depuis le seizième siècle, en les séparant avec une attention scrupuleuse de toutes les opinions particulières des théologiens et de tout ce que la crédulité ou une piété peu éclairée avaient cru pouvoir y ajouter (3). » Bossuet ne se montra jamais plus habile que dans ce livre consacré, dans sa première ébauche,

(1) *Vie de Fénelon*, t. I, p. 10.
(2) *Lettres*, t. II, p. 82.
(3) *Vie de Bossuet*, t. I, p. 107.

à l'instruction du marquis de Dangeau, et de son frère, le marquis de Courcillon, connu plus tard sous le nom d'abbé de Dangeau, petit-fils de Duplessis-Mornay, que Bossuet réussit à arracher à la foi de leur noble aïeul, puis destiné dans sa forme définitive à amener la conversion de Turenne; le livre de l'*Exposition* acquit, surtout de ce dernier succès, un immense crédit. On peut citer un bon nombre de réformés qui, à l'exemple de l'illustre maréchal, s'appuyèrent sur cet ouvrage pour justifier leur changement de religion.

Il serait peut-être permis de croire, avec plusieurs écrivains protestants de l'époque, que soit Turenne, soit ceux qui l'ont suivi dans son abjuration, en exaltant bien haut le livre de Bossuet, et en s'indignant de la fausseté de leurs ministres, qui leur avaient toujours dépeint l'Eglise romaine sous de tout autres couleurs, se seraient vraisemblablement convertis, lors même que ce livre n'eût pas existé. Penchant déjà vers l'abjuration, ils ont été bien aises de trouver ce moyen de se défendre contre l'accusation de légèreté, et de voir certaines choses qui les offusquaient encore, tournées si habilement du côté où ils désiraient qu'elles le fussent. En admirant le talent hors ligne de l'auteur de l'*Exposition*, on est conduit à se demander si son livre était d'une parfaite loyauté, et s'il était réellement propre à produire des convictions sincères et durables. Et pour nous en tenir au point particulier que nous avons mentionné tout à l'heure, que devaient éprouver au bout de peu de temps, ceux qui, s'étant ralliés de bonne foi, sur l'assurance qui leur était donnée par Bossuet que les catholiques ne servent point les images, et qu'ils n'invoquent les saints que comme nous demandons aux fidèles sur la terre de prier Dieu pour nous, voyaient néanmoins que dans toutes les Eglises, on servait les images et on invoquait les saints avec tous les actes externes d'une adoration religieuse? Ne devaient-ils pas trouver là de fortes raisons de dire qu'on les avait sciemment trompés, et de puissants motifs pour retourner au protestantisme pour peu qu'ils fussent sincères? Le résultat le

plus positif de ce livre si habilement rédigé a dû être d'accroître la malheureuse catégorie des relaps.

En induisant en erreur les hérétiques sous couleur de vouloir les éclairer sur la vraie doctrine de l'Eglise romaine, le livre de l'*Exposition* était propre à produire un effet non moins désastreux dans l'esprit des catholiques eux-mêmes. Car, en réduisant comme il le fait, le service des images à rien, l'invocation des saints et la vénération des saintes reliques à très-peu de chose, en parlant très-faiblement des indulgences, en ne disant rien du purgatoire, en exaltant peu les fruits du sacrifice de la messe, il offrait un contraste frappant avec l'enseignement habituellement donné dans les Eglises soit par les pratiques journalières du culte, soit par les instructions des curés. Or ceux, déjà nombreux, qui se trouvaient disposés à quelque degré de scepticisme, n'étaient-ils pas tout naturellement conduits à relever ce contraste et à en tirer des conséquences peu propres à relever ou à affermir la foi dans leurs âmes? on ne peut que se joindre au jugement porté sur ce sujet par un écrivain de la communion romaine : « On a vu de tout temps, écrivait le père Maimbourg, que tous ces prétendus accommodements et ménagements de religion qu'on a voulu faire pour réunir les hérétiques avec les catholiques dans ces prétendues *expositions de la foi* qui suppriment ou qui dissimulent, ou qui n'expriment qu'en termes ambigus ou trop raccourcis, une partie de la doctrine de l'Eglise, ne satisfont ni les uns ni les autres, qui se plaignent également qu'on biaise dans une chose aussi délicate que la foi, où l'on ne peut faillir en un point qu'on ne manque en tous (1). » N'en déplaise à ses nombreux admirateurs, le scepticisme et l'indifférence ont trouvé plus d'un argument dans le livre tant vanté de Bossuet.

Le manque d'une vraie droiture dans les principes qui dirigeaient soit le roi, soit ses conseillers civils et ecclésiastiques,

(1) Maimbourg, *Histoire du Luthéranisme.*

et dans la conduite à suivre pour préparer la réunion des protestants, se révélait encore dans l'arbitraire absolu avec lequel on prononçait dans certaines occasions sur le sort des uns ou des autres. La tolérance dont on usait à l'égard de quelques-uns, et l'excessive sévérité dont d'autres étaient les objets, dans des circonstances qui semblaient absolument analogues, ne reposaient sur aucun système ayant pour bases le respect de la justice et l'amour de la liberté. A l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes, on accordait à certaines notabilités protestantes des facilités pour l'expatriation que telles autres ne purent jamais obtenir. Madame de Maintenon écrivait à ce moment-là à Madame de Saint-Géran : « M. du Quesne n'ira ni en Hollande ni en Angleterre, M. de Schomberg est moins utile et plus opiniâtre (1). » Les motifs secrets de la double décision ici relatée sont assez clairement indiqués. On avait besoin de la présence à Paris du vieil amiral, pour se donner encore l'air d'user de quelque tolérance, tandis que la mâle fermeté du maréchal était une épine dont on était heureux de pouvoir se débarrasser promptement. On se souvenait qu'en 1675, il avait noblement refusé le bâton qu'on lui offrait au prix d'une abjuration, en répondant au roi : « Ma religion m'est plus chère que toutes choses ; si elle m'empêche de monter à ce poste élevé, c'est assez pour m'en consoler, que Votre Majesté m'en ait jugé digne. » On se souvenait également qu'on avait dû néanmoins lui conférer cette haute dignité sans conditions après la mort de Turenne. Mais il avait perdu les bonnes grâces du monarque, son absence était désirée ; aussi put-il se rendre en Portugal, dans le même temps que Ruvigny gagnait l'Angleterre et que bien d'autres étaient jetés dans la Bastille, ou relégués en province, ou détenus dans quelque château fort. Le comte de Roye, Frédéric-Charles de la Rochefoucauld, avait obtenu précédemment la permission de se retirer en Danemark, où le roi le nomma

(1) *Lettres*, t. VIII, p. 123 (du 25 octobre 1685).

grand maréchal de ses armées. Sa famille n'avait pas joui de la même faveur, car deux de ses fils furent placés au collége Louis-le-Grand, et abjurèrent à l'exemple de leur frère aîné, et trois de ses filles enfermées dans le couvent de Notre-Dame de Soissons, en sortirent aussi catholiques. La princesse de Tarente n'avait dû qu'à la considération de ses hautes alliances dans toutes les maisous régnantes, la permission qui lui fut accordée de sortir de France pour s'établir en Allemagne. Madame de Duras, la sœur de Turenne, ne put obtenir le même avantage, malgré son âge avancé et le désir ardent qu'elle avait de suivre ses coreligionnaires dans l'émigration, ce qui, au rapport du marquis de Sourches, contribua à hâter sa fin. Elle avait eu la douleur amère de voir abjurer deux de ses fils, les maréchaux de Duras et de Lorges, et n'eut pas la consolation de rejoindre le troisième, comte de Feversham, qui, demeuré fidèle au protestantisme, avait trouvé à la cour de Londres et dans les armées de Guillaume d'Orange une haute position. Sa fille, Madame de Bourbon-Malauze, ne put pas échapper mieux qu'elle, à la tyrannie de Louis XIV. Retenue en France, elle fut convertie de force, avec sa propre fille, tandis que son second fils, Armand, marquis de Miremont, allait à l'étranger commencer en faveur des protestants, cette longue série d'entreprises qui, plus tard, ont associé son nom à celui des camisards.

Ces exemples, recueillis à l'aventure, montrent assez la divergence des décisions que ne guidait aucun principe, mais dont le bon plaisir ou l'intérêt du moment étaient les seuls mobiles.

CHAPITRE SIXIÈME

Conséquences morales des moyens mis en œuvre.

De quelque côté qu'on envisage les moyens auxquels on a eu recours pour obtenir des conversions au catholicisme, on aboutit toujours à un affreux système de mensonge, tant de

la part des convertisseurs que de celle des convertis. Les faits que nous avons cités suffisent bien à faire reconnaître à quel point les premiers, dans leur désir de s'abuser eux-mêmes, en venaient à se jouer de la vérité. Leurs sollicitations incessantes, sans être toujours d'une crudité aussi naïve, n'avaient, en général, pas plus de portée morale que cette boutade échappée au dépit de Madame de Maintenon, à propos de la résistance de M. de Villette : « Convertissez-vous comme tant d'autres, convertissez-vous avec Dieu seul, convertissez-vous sur mer, où vous ne serez soupçonné ni de faiblesse ni de complaisance; convertissez-vous comme il vous plaira, mais enfin convertissez-vous (1). » Chaque victoire, dans cette horrible lutte entre l'intérêt et la conscience, aboutissait à un triomphe de l'immoralité. Ceux qui cédaient à l'un ou à l'autre de ces moyens de conversion que nous avons énumérés, étaient bien rarement convaincus. Heureux quand la dissimulation qu'ils s'étaient imposée ne devait pas se prolonger jusqu'à la fin de leur vie, et quand ils se retrouvaient placés par la bonté de la Providence dans des circonstances telles qu'ils pouvaient, comme M. de Mirmand, s'humilier devant leurs frères, en s'appelant eux-mêmes *de malheureux apostats!*

Le mensonge était proclamé de haut et avec une imposante solennité. A l'heure même où les persécutions étaient les plus violentes, lorsque les prisons et les bagnes regorgaient de victimes, tandis qu'on traquait aux frontières des multitudes de fuyards, on ne craignait pas d'affirmer officiellement, de la manière la plus formelle, que l'hérésie était détruite. On faisait frapper des médailles à ce sujet, comme on le faisait pour les grandes victoires des armées royales. Sur l'une d'entre elles, on pouvait voir la Religion, sous la figure d'une femme voilée, foulant aux pieds l'Hérésie, représentée par une espèce de furie tenant un flambeau éteint, et terrassée sur des livres déchirés, avec cette légende : EXTINCTA HÆRESIS, et la date

(1) *Lettres*, t. II, p. 242. — Cette lettre est-elle bien authentique? Voir *Bull.*, t. XVIII, p. 155. (*Réd.*)

d'octobre 1685. Sur une autre, on voyait la Religion mettre une couronne sur la tête du roi, tenant un gouvernail sous lequel gisait l'Hérésie renversée, avec cette devise : OB VICIES CENTENA MILLIA CALVINIANORUM AD ECCLESIAM REVOCATA, c'est-à-dire : *Pour avoir ramené au sein de l'Eglise deux millions de calvinistes*. Une troisième médaille de la même époque, frappée en souvenir de la destruction du temple de Charenton, montrait la Religion plantant une croix sur des ruines de bâtiments superbes, pour marquer le triomphe de la vérité sur l'erreur. Les mots de la légende étaient : RELIGIO VICTRIX, et ceux de l'exergue : TEMPLIS CALVINIANORUM EVERSIS (1).

Au même moment, on plaçait à Versailles, dans la salle du Trône, un dessus de porte peint par Vernansal et représentant la révocation de l'Edit de Nantes. Voici l'analyse donnée par Guérin du sujet de cette toile que Louis XIV tenait à pouvoir contempler à loisir : « Pour marquer l'autorité d'où l'ordre est émané, le roi y est sur son trône; il a en vue l'exaltation de la foi catholique qui, par cette raison, est peinte au lieu le plus élevé du tableau, sous la figure d'une femme vénérable portant en main, et comme en triomphe, un symbole eucharistique. A droite du roi est la Religion et la Charité, qui en est l'âme, comme ayant été ses conseillères dans cette action d'où dépendait la paix de l'Eglise, et à gauche la Justice, parce que c'est elle qui en a déterminé l'exécution. La Vérité y paraît vis-à-vis le roi comme son objet principal; elle tient d'une main un soleil et de l'autre le livre des saintes Ecritures, source des vérités catholiques, et est placée sur un nuage obscur sous lequel on voit un groupe de la Fraude, de l'Hypocrisie, montées sur le dos de la Rébellion, et ce groupe avec les livres hérétiques, d'où sortent les Erreurs, sous forme de serpents, est précipité dans un goufre de feu (2). »

A ces monuments domestiques se joignaient des monuments publics destinés pareillement à proclamer en divers points de

(1) *Bull. du prot. français*, t. VIII, p. 109.
(2) *Idem*, p. 360.

la France le triomphe complet remporté par le catholicisme sur la religion prétendue réformée. Tel était le cas par exemple à Poitiers, où une statue du roi, érigée sur la grande place, portait cette inscription : « *L'an XLVI du règne de Louis le Grand, et le IIIe de l'extirpation de l'hérésie*, » et cela au centre de ces provinces dans lesquelles Fénelon avait exercé ses fonctions de missionnaire, en y laissant pour résultat de ses efforts tant de conversions qui lui paraissaient plus que douteuses, et où M. Théodore de Béringhen se voyait entouré, lorsqu'il partait pour l'exil, d'un nombre prodigieux de nouveaux réunis qui se désespéraient nuit et jour de l'abjuration qu'on les avait contraints de faire, en protestant par leurs larmes et par les agitations de leur conscience contre cette prétendue extirpation de l'hérésie que l'érection de la statue était destinée à constater officiellement.

On a peine à concevoir l'impudeur du monarque et de ses courtisans qui, en présence de faits si patents dans tout le royaume, osaient leur donner de pareils démentis. Y a-t-il eu un seul instant, à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes et dans les années qui l'ont suivie, où l'on ait pu se faire l'illusion que l'hérésie protestante était « entièrement détruite, » et où l'on ait pu établir comme un fait que « deux millions de calvinistes avaient été ramenés par le roi dans le sein de l'église romaine ? » Et voilà pourtant ce que Louis XIV a fait graver sur le bronze, et ce que les flatteurs de sa puissance n'ont pas craint d'attester en son nom à la postérité !

A ces audacieuses manifestations du but qu'on s'était efforcé d'atteindre, venaient répondre d'autres déclarations non moins mensongères qui, par la source même dont elles émanaient, revêtaient le caractère le plus grave. Dans le nombre on peut citer en première ligne les félicitations adressées au roi par l'assemblée générale du clergé de France, sur les admirables succès qu'il avait obtenus dans l'extirpation de l'hérésie. Louis XIV était élevé au-dessus des plus grands

princes de l'antiquité chrétienne. Il avait trouvé l'église catholique dans l'accablement et la servitude ; il l'avait relevée par son zèle. Il avait fait abandonner l'hérésie par toutes les personnes raisonnables *sans violence et sans armes;* il avait dompté les esprits en gagnant les cœurs par ses bienfaits ; il avait ramené des égarés, qui *ne seraient peut-être jamais entrés dans le sein de l'église que par le chemin semé de fleurs qu'il leur avait ouvert.*

Tous les organes les plus distingués de la chaire faisaient à l'envi retentir les voûtes sacrées des mêmes applaudissements. « Touchés de tant de merveilles, s'écriait Bossuet dans ce fameux élan d'enthousiasme déjà tant de fois cité, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine : « Vous avez affirmé la foi, vous avez exterminé les hérétiques ; c'est le digne ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère. Par vous l'hérésie n'est plus. Dieu seul a pu faire cette merveille. Roi du ciel, conservez le roi de la terre : c'est le vœu des églises, c'est le vœu des évêques (1). »

Fléchier et Massillon tiennent de leur côté le même langage. Les amplifications du dernier prononcées après la mort du monarque, si fort encensé de son vivant, présentent toutefois de remarquables aveux à l'endroit de cette destruction totale de l'hérésie dont on s'était tant glorifié : « Jusqu'où ne porta-t-il pas son zèle pour l'église, cette vertu des souverains qui n'ont reçu la gloire et la puissance que pour être les appuis des autels et les défenseurs de sa doctrine ? Spécieuse raison d'Etat ! en vain vous opposâtes à Louis les vues timides de la sagesse humaine, le corps de la monarchie affaibli par l'évasion de tant de citoyens, le cours du commerce ralenti, ou par

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de Le Tellier.*

la privation de leur industrie, ou par le transport furtif de leurs richesses; les périls fortifient son zèle; l'œuvre de Dieu ne craint point les hommes; il croit même affermir son trône en renversant celui de l'erreur. Les temples profanes sont détruits, les chaires de séduction abattues, les prophètes de mensonge arrachés à leurs troupeaux. L'hérésie tombe au premier coup que Louis lui porte, disparaît et est réduite, ou à se cacher dans les ténèbres d'où elle est sortie, ou à passer les mers et à porter avec ses faux dieux sa rage et son amertume dans les contrées étrangères (1). »

Après les compliments des membres du clergé, il est presque surperflu de mentionner ceux dont les membres de l'Académie française se sont plu à parer leurs pompeuses harangues. Si, d'une part, selon la définition donnée par l'un d'entre eux, un académicien était « un homme consacré à la gloire de Louis le Grand, » de l'autre, l'enflure, caractère habituel des discours académiques, pouvait faire attendre les phrases les plus retentissantes au sujet des victoires remportées par Louis XIV sur l'hérésie. Ce fut un concert dont le président Rose donna le ton, au moment où il venait occuper le fauteuil de Conrart, le vrai fondateur de l'Académie, le dernier protestant qui en fît encore partie. Tous après lui, en appelant aux souvenirs de la fable, ou frisant le blasphème par leurs illusions bibliques, crurent de leur devoir de célébrer en cet endroit la gloire du monarque, triomphant de « l'hydre étouffée, » de « l'hérésie réduite aux derniers abois, » « faisant même rentrer pour jamais le monstre infernal dans l'abîme d'où la malice des novateurs et les mœurs corrompues de nos aïeux l'avaient fait sortir, » « brisant les chaînes d'une erreur héréditaire qui liaient une grande partie de ses sujets, et faisant tomber une rosée de lumière sur ceux qui étaient couchés dans les ténèbres (2). » Il devint impossible de se faire

(1) Massillon, *Oraison funèbre de Louis XIV.*
(2) Voyez les Discours de l'abbé *Tallemant le jeune,* de *La Fontaine,* de l'abbé *Choisy*, de *Dacier,* etc.

entendre en public, sans emboucher cette trompette qui retentissait si agréablement aux oreilles royales. Et parmi ceux qui durent le faire, les plus zélés, les plus ardents, furent comme il n'est hélas! que trop aisé de le comprendre, ceux qui, nés protestants et ayant abjuré, tels que les deux Tallemant, Dangeau, Dacier, etc., se voyaient poussés à effacer par l'exagération de leurs flatteries, cette tache de leur origine.

La fausseté qui se manifestait encore, ainsi que nous l'avons déjà rappelé, par la négation audacieusement reproduite de l'emploi de toute voie de violence pour amener des conversions, se montrait également dans les moyens dont on faisait ostensiblement usage. Ne suffit-il pas à cet égard de rappeler la dissimulation dont on ne rougissait pas quand dans le domaine de la controverse, on laissait volontairement dans l'ombre les questions des images et des saints, ou le soin affecté que mettait Fénelon entre autres, à faire « répandre avec profusion des Nouveau Testament parmi les protestants du Poitou, afin qu'ils ne fussent pas fondés à objecter, après leurs ministres, que les catholiques ne voulaient pas laisser lire la Bible, de peur qu'on y vît la condamnation de leurs supertitions et de leurs idolâtries (1)? » Ce système de concessions temporaires, exceptionnelles, toutes de politique, n'est-il pas en lui-même un affreux mensonge, révélant chez ceux qui le mettaient en pratique une conscience absolument faussée?

Et la précipitation avec laquelle on faisait signer ceux chez lesquels on avait surpris un moment de faiblesse, montre combien peu on s'inquiétait d'avoir à enregistrer des conversions sincères, et à quel point au contraire, on ne tenait qu'à de nombreuses adhésions extérieures, quelque mensongère qu'elles fussent.

Et n'est-ce pas à ce même besoin de dissimuler les vrais motifs de leur conduite et d'excuser celle-ci à leurs propres yeux

(1) Lettre à Seignelay. *Vie de Fénelon*, t. I, p. 114.

que l'on doit le pervertissement des idées morales qui se montre d'une manière si éclatante dans les principaux auteurs de ce grand drame ténébreux ayant pour but l'anéantissement de la religion réformée? Pour n'en citer qu'un seul exemple, qu'étaient devenues les notions de moralité religieuse chez Madame de Maintenon, elle qui en était venue à méconnaître la nature du péché, au point de prétendre qu'elle n'en commettait point, et que dans ses maisons d'éducation de Noisy et de Saint-Cyr, on ne pouvait pas compter « deux péchés mortels par année; » elle qui en parlant de ses dévotions à la Vierge disait qu'elle en usait comme de « distractions » et d'une chose utile, puisque « c'était toujours une heure consacrée à Dieu (1) ? » Et n'y aurait-il pas lieu de rappeler ici le pervertissement moral de Louis XIV lui-même et de ses coupables conseillers, qui lui persuadaient que toutes les mesures d'iniquité qu'on lui faisait prendre contre ses sujets protestants pouvaient servir d'expiation pour ses propres désordres ?

Le relâchement des liens de famille, que l'on allait si souvent jusqu'à briser entièrement, doit aussi être mis au nombre des conséquences déplorables du régime de rigueur dont nous venons de retracer les principaux traits. Que devenaient ces liens sacrés, quand on était parvenu à exciter des enfants contre leurs pères et leurs mères, en les en séparant avec violence et en soulevant entre eux les plus graves conflits d'intérêts, quand on amenait une femme à faire abjuration de la foi qui était le trésor le plus inestimable de son mari, quand on forçait des époux, des frères et sœurs jusqu'alors tendrement unis, à se séparer pour toujours, à avoir des patries différentes, à s'anathématiser réciproquement?

Quels rapports réels de famille pouvaient exister encore entre le comte de Roye réfugié en Danemark, puis en Irlande, sans avoir fléchi, et son fils de Roucy, gratifié pour son abjuration

(1) *Lettres*, t. II, p. 80 et 157.

d'une pension royale; entre la noble duchesse de la Force retenue dans un couvent pour sa fidélité à l'Evangile et ses fils devenus persécuteurs de la foi de leurs aïeux; entre Madame de Duras sollicitant en vain la licence de s'expatrier et ses enfants devenus catholiques; entre M. de Béringhen exilé en Hollande, après une dure captivité qui n'avait pu le vaincre, et sa faible femme refusant de venir le joindre et de lui amener leur unique enfant dans son lieu de refuge? Quelles relations fraternelles pouvait il y avoir entre Turenne apostat et ses sœurs Charlotte de Bouillon et Mesdames de la Trémoille, de Roye, de Duras et Goyon d'Amaury, toutes fidèles à la foi de leur père; entre Henri de Béringhen, le premier écuyer et sa sœur Madame Thioult de la Luzerne demeurée fidèle, ainsi que leur tante Madame Desloges qui ne craignit pas de reprocher énergiquement à l'apostat la « révolte » dont il s'était rendu coupable; entre les deux frères courtisans de Dangeau et leur sœur Françoise Hélène, devenue à la Haye, où elle était émigrée, une nouvelle Dorcas, distribuant à ses compagnons d'infortune tous les secours que son industrieuse charité lui suggérait, ou leur autre sœur Catherine, Madame Guichard, marquise de Peray, demeurée inébranlable dans sa foi, tandis que sa fille abjurait aux Nouvelles Catholiques et son fils à la Bastille?

Il est inutile de prolonger ce douloureux parallèle et de le suivre dans toutes les classes de la société, au sein de toutes les familles dont les membres ont marché en face de la persécution, dans des voies opposées. C'en est assez pour constater la funeste influence nécessairement exercée sur les liens domestiques par l'abjuration des uns, en présence de la fidélité des autres, et pour faire ressortir cette triste conséquence des efforts de tout genre tentés par les convertisseurs pour amener les réformés à abjurer leur foi. On aurait pu lire dans un grand nombre de correspondances de famille des paroles analogues à celles que Mlles Dabillon de Portneuf, réfugiées en Angleterre, adressaient à leur frère demeuré pro-

priétaire des biens paternels : « Je conçois facilement que votre cœur peu accoutumé à penser à nous, vous ôte l'idée de notre tendre et sincère amitié d'enfance; vingt et cinq années de séparation ne contribuent guère à réchauffer un cœur qui paraît glacé. » « Pour apprécier les torts de ce *cœur glacé*, ajoute à propos de cette expression de Mlle de Portneuf un écrivain catholique, il faut savoir que les catholiques et les réformés convertis s'étaient enrichis de la confiscation des biens de leurs parents émigrés, et que la plupart, satisfaits de ces avantages, ne demandaient pas mieux que d'en jouir définitivement et de n'entendre plus parler de gens dont les gémissements venaient les troubler comme un remords (1). »

Les effets de ce système démoralisateur n'ont pas été moins sensibles sur les nouveaux réunis que sur ceux mêmes qui le mettaient en œuvre. Les pages qui précèdent n'en ont fourni déjà que trop de preuves. On trouverait, en nombre, des témoignages tirés des réclamations des curés contre le manque de sincérité de ceux qui avaient été les victimes de l'oppression et qu'ils appelaient eux-mêmes des « mal convertis. » Il n'y a qu'à voir combien souvent les persécuteurs ont dû revenir à la charge auprès de populations qui avaient abjuré en masse, mais qui, sans rétracter leur adhésion à l'église romaine, se soustrayaient autant qu'elles le pouvaient à l'accomplissement des devoirs religieux qu'on leur avait imposés. Les innombrables procès-verbaux dressés, à l'instigation du duc de la Force, contre ceux de ses vassaux qui, après avoir abjuré, se refusaient à se faire instruire par les jésuites, montrent quel était l'étal moral de ces soi-disant catholiques chez lesquels ne se trouvaient ni le courage de rétracter ouvertement leur signature, ni la droiture de professer la foi qu'ils avaient publiquement adoptée. Après chacune des listes de noms d'infortunés que le duc et ses acolytes faisaient comparaître devant eux, on peut lire cette formule

(1) Léon Audé, secrétaire général de la préfecture de la Vendée. *Bulletin*, t. IX, p. 218.

jetant un triste jour sur la sincérité des engagements que l'intimidation et la violence parvenaient à extorquer : « Tous lesquels de leur bonne volonté et plein gré, ont déclaré avoir discontinué de faire leurs devoirs de catholiques, apostoliques et romains, et ont promis solennellement de faire le dit devoir de catholiques, apostoliques et romains, régulièrement dans la suite (1). »

Le résultat d'une seconde chute, amenée par le redoublement des persécutions, comme cela eut lieu à Metz sous le commandement du marquis de Boufflers, n'avait rien que de funeste au point de vue moral. Il ne tendait qu'à développer l'hypocrisie. « Bien loin que cela soit capable de les faire changer de cœur, lit-on à ce sujet dans les *Lettres pastorales,* nous savons par eux-mêmes que leur aversion pour la religion romaine est de beaucoup augmentée; mais leur mal n'en est que plus grand (2). » Il n'est que trop vrai, le mal était immense; on préparait ainsi pour les masses cette déplorable indifférence religieuse, plaie profonde, qui a atteint au cœur la nation française et dont les tristes effets ne sont encore que trop sensibles aujourd'hui !

JULES CHAVANNES.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) Procès-verbaux envoyés à M. de Pontchartrain, en novembre 1699. *Bulletin*, t. VII, p. 290 et suiv.
(2) *Lettres pastorales*, t. II, p. 257.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

ÉTAT GÉNÉRAL DES MINISTRES

RÉSIDANT DANS LES DIOCÈSES DE NÎMES, UZÈS, MENDE, Y COMPRIS GANGES, EN JUILLET 1568

(Communication de M. Teissier d'Aulas.)

Dans le rapport présenté à notre dernière Assemblée générale, nous avons déjà signalé l'intérêt exceptionnel du document dont M. Teissier d'Aulas a bien voulu nous transmettre une copie scrupuleusement fidèle. Il fait partie d'un recueil de pièces de provenances diverses, réunies en un seul volume, sur lequel deux mains différentes ont écrit la mention suivante : *Registre important pour l'histoire du règne de Henri III. Religionnaires. Délibérations sur la paix de* 1574. *Lettres de Montmorency.* Les manuscrits étaient restés enfouis avec les registres des délibérations du chapitre cathédral de Nîmes, dans les archives de l'évêché. M. l'archiviste du Gard l'a découvert en faisant, en 1869, l'inventaire de ces archives pour le joindre à celui du département. Cet état est surtout précieux en ce qu'il fournit les noms de nombreuses églises existant en 1568; soixante-douze d'entre elles ne figurent ni sur la liste dressée par MM. Haag, ni sur celles données à plusieurs reprises par le *Bulletin.*

Les mots laissés en blanc (et marqués par des points) sont la reproduction des lacunes du manuscrit original. Les lettres romaines indiquent le chiffre du traitement, et doivent se lire : LX l. tz, *soixante livres tournois.*

F. S.

ESTAT général faict au vray tant des personnes des ministres de toute qualité résidans dans les diocèses de Nysmes, Uzes, Mende, y compris Ganges, du diocèse de Montpellier, que de ce que montent les gages à eux accordés en l'Assemblée générale tenue à Nysmes au mois de janvier 1568, *pour estre proportionnellement ordonné et*

arresté selon leurs qualités à chascun d'eulx, pour chascun quartier de troys à troys mois.

VIGUERIE DE NYSMES.

M. Symon Campagnan, ayant femme et quatre enfans, servant à Nysmes. LX l. tz.

M. Jehan Payan, ayant femme et ung enfant aux estudes, servant audit Nysmes. LX l. tz.

M. Claude Formy, ayant femme et six enfans, servant audit Nysmes (changé à Montpellier). LX l. tz. (1).

M. Jehan Bertrand, ayant femme et deux enfans, servant audit Nysmes. LX l. tz. (2).

M. Adrian, ayant femme et..... enfans, servant à la famille du sr de Saint-Roman. LX l. tz. (3).

M. Estienne Corriac, seul, servant aux esglises Dayguesvives et Mus. LX l. tz. (4).

M. Ugues Gaultier, veuf avec ung enfant, servant à..... (Est à Lodève). XL l. tz.

M. Jean Martin, ayant femme et ung enfant, servant à l'esglise de Marcilhargues. LX l. tz.

M. Barthélemy Bolet, ayant femme et cinq enfans, servant aux esglises de Vergèse et Codognan. LX l. tz.

M. Estienne George, ayant femme et ung enfant, servant à Vaulvert. LX l. tz.

M. Guillaume Claveyroles, ayant femme et enfans, servant à Gallargues. LX l. tz.

Vefves.

Madle Françoise de Montcamp, vefve de M. d'Anduze, ayant deux filles.

Estienne Gaudyme, vefve à feu M. Mezard, sans enfans.

Troys enfans orphelins de feu M. Arnail, demeurans à Sernhac.

(1) Ce que l'on place entre parenthèses est écrit en marge dans le manuscrit. Les annotations marginales ont été ajoutées après que la liste a été faite; quoique écrites de la même main, l'encre n'est pas la même.

(2) Cette ligne a été ajoutée plus tard.

(3) M. de Saint-Roman ou Saint-Romain, gouverneur des églises.

(4) Le bord du papier ayant été enlevé par suite de l'usage ou de l'humidité dont il porte les traces, une partie des chiffres du traitement manque.

Les deux enfans orphelins de M. Jehan Martin, demeurans à Nysmes.

Gentile Martine, vefve à M. Laurent de Fauxas, demeurant à Nysmes (5).

M. Barthelemy (C)ronnelier (6), qui servoyt à Sainte-Croix de Caderles, servant à présent à Calvisson et Congeniès, ayant femme et enfans, luy estant deu despuis le premier aoust. LX l. tz.

M. Barnabé Suffrein, ministre servant à Beauvoysin despuis le premier du moys d'octobre, ayant femme et enfans. LX l. tz.

M. Jehan Dupro, ministre de la parolle de Dieu, ayant femme et enfans, servant à Nysmes au lieu de M. Formy, changé à Montpellier dès le premier octobre. LX l. tz.

VIGUERIE D'ANDUZE.

M. Bertrand (Alphonse), ayant femme et six enfans, servant à l'esglise d'Anduze. LX l. tz.

M. Pasquier Bouet, ayant femme et troys enfans, servant à l'esglise de Gaujac. LX l. tz.

M. Olivier Tardieu, ayant femme et ung enfant, servant à Gardonnenques. LX l. tz. (7).

M. Jacques Tortolon, ayant femme et sept enfans, servant à La Secle. LX l. tz.

M. Guilhe Bourguet, ayant femme et..... enfans, servant à Generargues et Saint-Sébastien. LX l. tz.

M. Guilhaume Dugerbille, ayant femme et enfans, servant à Vesenobre. LX, l. tz.

M. Anthoine Ricault, ayant femme et..... enfans, servant à l'esglise de Cassanholes. LX l. tz.

M. Hugues Quentin, marié, sans enfans, servant à Toyras. LX l. tz.

M. Barthélemy Marien, ayant femme et enfans, servant à Sodorgues. LX l. tz.

(5) Cette ligne a été ajoutée plus tard.

(6) Ce renvoi a été écrit après la liste faite, mais peu après. Le nom de Ronnelier est écrit comme à Sainte-Croix de Caderles, seulement, on n'a pas mis le C. On a laissé un espace qui indique qu'il devait être ajouté.

(7) Saint-Jean du Gard et Mialet s'écrivaient, au XVIe siècle, Gardonnenques ou Saint-Jean de Gardonnenques, et Melet ou Mellet.

M. Mathieu Seguier (?), ayant femme et enfans, servant à Saint-Pol de la Coste et Sostelle. LX l. tz.

M. Robert Mailhard, servant à l'esglise de Melet, ayant femme et enfans. LX l. tz.

M. Claude Felgueyrolles, ayant femme et enfans, servant à Colognac. LX l. tz.

M. Guilhaume Bonbiller, ayant femme et enfans, servant à Saint-Martin de Corconac et Saulmane. LX l. tz.

M. Anthoine Delasale, ayant femme et..... enfans, servant à Saint-Marcel de Fontfolhouse. LX l. tz.

M. Barthélemy Cronnellier, ayant femme et enfans, servant à Sainte-Croix de Caderles (à Calvisson et Congeniès depuis le premier septembre). LX l. tz.

M. Mamer, ayant femme et..... enfans, servant à Gabriac. LX l. tz.

M. Pierre de la Jonquière (8).

Les vefves.

La vefve de M. Solas, avec deux enfans, audit Anduze.

La vefve de feu M. Reynaud, avec ung enfant.

BAILLIAGE DE SAULVE.

M. Alain, ayant femme et..... enfans, servant à Saulve. LX l. tz.

M. Jehan de la Place, ayant femme et..... enfans, servant audit Saulve. LX l. tz.

M. Anthoine Pepin, ayant femme et enfans, servant à l'esglise de Monnoblet. LX l. tz.

M. Estienne de Baulx, ayant femme et enfans, servant à Saint-Ypolite. LX l. tz.

M. Jehan d'Ulmo, ayant femme et..... enfans, servant à Durfort et Saint-Félix (changé en l'estat du bas Gévaudan, à l'esglise de Saint-Julien d'Arpajon, depuis le XII septembre 1574) (9). LX l. tz.

M. de Vignoles, ayant femme et enfans, servant à Saint-Roman (10). LX l. tz.

(8) Ce nom sans indication d'église a été ajouté en même temps que le renvoi ci-dessus et les notes marginales.

(9) Note écrite par celui qui a fait la liste.

(10) Saint-Roman de Codières, aujourd'hui dans le canton de Sumène, quoique dans la consistoriale de Lasalle.

M. Bertrand Roques, ayant femme et..... enfans, servant à Cros. LX l. tz.

M. Léonard Auguscanne, ayant femme et..... enfans, servant à Puechredon et Villefranche. LX l. tz.

M. Malpeau, ayant femme et..... enfans, servant à Pompignan et Conqueyrac. LX l. tz.

Les vefves des pasteurs décédés.

La vefve de M. Manny, mort au service de l'esglise de Nysmes (11).

VIGUERIE DU VIGAN.

M. Christophe de Barjac, dict de Gasques, ayant femme et..... enfans, servant audit Vigan. LX l. tz.

M. François Therond, ayant femme et..... enfans, servant à Meyrueys. LX l. tz.

M. Anthoine Pellissier, marié, ayant trois enfans, servant à Sumene. LX l. tz.

M...... de Bucans, ayant femme et enfans, servant à Aulas. LX l. tz.

M...... Laurens, ayant femme..... et enfans, servant aux esglises de Sobeyras, Madières, Saint-Marcial et Saint-Laurens (12). LX l. tz.

M...... Menyn, ayant femme et..... enfans, servant à Valeraugues. LX l. tz.

M...... Soleil, seul, servant à l'esglise d'Holmessas. LX l. tz.

M. Barnabé Sufrien, ayant femme et..... enfans, servant à Montdardier. LX l. tz.

M. Geilhes, servant à l'esglise de Ganges (13).

M. Brueis, ayant femme et enfans (14).

(*Les vefves et orphelins.*)

(11) Ligne écrite après, comme les notes marginales.

(12) Sobeyras, aujourd'hui joint à Saint-Laurent-le-Minier, avait alors un pasteur; il existe des registres des baptêmes, etc.— Madières, village dont partie est dans l'Hérault, et partie sur la commune de Rogues (Gard), avait aussi autrefois un pasteur. — Saint-Marcial, ne serait-ce pas Saint-Martial ou Saint-Marsal, canton de Sumène, qui dans le temps formait une église? — Saint-Laurens, c'est Saint-Laurent-le-Minier.

(13) Traitement non indiqué.

(14) Ecrit postérieurement, même après les notes marginales.

DIOCÈSE D'UZÈS.

M. Claude Brunier, ayant femme et..... enfans, servant audit Uzès. LX l. tz.

M. Jean Rigard, ayant femme et..... enfans, servant audit Uzès. LX l. tz.

M. Jean Foronour (?), ayant femme et..... enfans, servant à..... (15). LX l. tz.

M. Chantdoyseau, ayant femme et..... enfans, servant à Montaren. LX l. tz.

M. André Pelade, ayant femme et..... enfans, servant à Castilhon. LX l. tz.

M. Baussan, ayant femme et..... enfans, servant à Saint-Ambroix. LX l. tz.

M. Jaques Berthet, ayant femme et..... enfans, servant à.....

M. Jean Teyssier, servant à Saint-Jean de Marvejols (16).

M..... Du Ranc, ayant femme et..... enfans, servant à B..... (17). LX l. tz.

M. Estienne Meyrueys, ayant femme et..... enfans, servant à..... LX l. tz.

M. Guilhaume Claveyroles, ayant femme et..... enfans, servant aux Vans (changé à Gallargues, diocèse de Nysmes). LX l. tz.

M. Belon, servant à Saint-Anduol (18).

M. Ausset, ayant femme et..... enfans, servant à Genoilhac. LX l. tz.

M. Simon Darenes, ayant femme et..... enfans, servant à Saint-Genyeys. LX l. tz.

M. Thomas Gilibert, ayant femme et quatre enfans, servant à Bocoyran. LX l. tz.

M...... Chabanin, ayant femme et..... enfans, servant à Nouanelle. LX l. tz.

M. Nicolas Alier, ayant femme et..... enfans, servant à..... (19). LX l. tz.

(15) Inachevé.
(16) Traitement non indiqué.
(17) Le reste des mots emporté par l'usure ou le frottement.
(18) Saint-Anduol, aujourd'hui Saint-Andéol de Clerguemont, dans la Lozère.
(19) Inachevé.

M. Jaques Gueyrel, ayant femme et..... enfans, servant à Cornilhon. LX l.

M. Estienne du Guenet (20).

M. Simon Tuffan, ayant femme et enfans, servant à Lussan et Valerargues. LX l. tz.

M. Jean du Champ, dict la Boissière, ayant femme et enfans, servant à Pailhargues (21). LX l. tz.

Vefves et orphelins.

La vefve de M. Arnaldy, ayant huit enfans.

Margueritte Guiraude, vefve de M. Jehan Reynaud, avec ung enfant de VII ans, demeurant à Saint-Genyeys (22).

GEVAULDAN.

M. Boyssier, ayant femme et enfans, servant à Saint-Germain. LX l. tz.

M. Justermond, ayant femme et..... enfans, servant à Saint-Etienne de Vafrancesque. LX t. tz.

M. Crocelin (?), ayant femme et..... enfans, servant à Saint-Roman (23). LX l. tz.

M. Chaumes, ayant femme et..... enfans, ser..... (24).

M. Maurel, servant à Saint-Treyal et Saint-Maurice. LX l. tz.

M. Labat, ayant femme et enfans, servant à Saint-Julhien (changé à Saint-André de Valborgne, en la baronnie d'Anduze) (25). LX l. tz.

M. Jehan de Ulmo, ayant femme et enfans, servant à Saint-Julhien d'Arpajon. LX l. tz. (26).

(20) Sans indication d'église.
(21) Les deux lignes ont été écrites après la liste faite et d'une autre main.
(22) Ecrit après la liste, paraît être de la même main que les notes marginales.
(23) Saint-Roman de Tousque, principal village de l'église de Moissac, consistoriale de Barre (Lozère), résidence du pasteur, a un bureau de poste, un temple, etc.
(24) Inachevé.
(25) Cette ligne est rayée dans l'original, l'annotation en marge ayant été faite par celui qui a écrit la liste.
(26) Ligne intercalée, mais de la même main.

M. Pierre Hostel, ayant femme et enfans, servant à Saint-Martin de Lanouscle (27).

M....., servant à Saint-Michel de Dèze.

M. Flavard, servant à Saint-Martin de Bobaulx.

M. Jehan Fornier, ayant femme et enfans, servant à Saint-Laurens de Trèves (changé à Chamborigau, du diocèse d'Uzès).

M. Jacques Chambrun, ayant femme et enfans (28).

M. Frezoul, servant à Barre.

M. Pierre Finel, marié, ayant femme et enfans, servant au Pompidou (29).

M. Melgoyres, servant à Florac.

M. Moynier, ayant femme et enfans, servant à Marvejols. LX l. tz.

M. Guyot, servant à Peyre (30). LX l. tz.

M. Jehan Charretier, servant à Saint-André de Valborgne (31).

M....., servant au Malzieu.

M. Cristofle de la Bastide, servant à Boyterre de Fornels (32).

M. Aigoyn, servant à Notre-Dame de Valfrancesque.

M. G. Bonnilhard, servant à Saumane et Saint-Martin.

M. Bourgade (33).

M. de Monteil, ayant femme et enfans (34).

M. Guy Morenges, ayant femme et enfans (35).

M. Brones, ayant femme et enfans, servant à Frugières-les-Montberre.

M. Anthoine Rilhan, servant à Saint-Frezal de Ventalon.

(*Les vefves et orphelins.*)

(27) Traitement non indiqué.
(28) Pas d'église indiquée.
(29) L'original porte la Melouze rayé et au-dessus Pompidou.
(30) Il s'agit de Peyre, entre Marvejols et Malzieu.
(31) Saint-André de Valborgne, Saumane et Saint-Martin, sont situés sur les limites du Gard et de la Lozère, et ont fait partie du Gévaudan, ce qui explique que celui qui a dressé cette liste les y ait portés deux fois.
(32) Fornels ou Fournels (Lozère), est désigné sur les anciens titres Boyterre de Fornels.
(33) Inachevé.
(34) Pas d'autre indication.
(35) Idem.

CORRESPONDANCE

DE

MARIE DE LA TOUR

DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

AVEC LE MINISTRE ALEXANDRE MORUS

PENDANT LE SÉJOUR DE CE DERNIER EN ANGLETERRE, DE JANVIER A JUIN 1662

Les démêlés du ministre Alexandre Morus avec le Consistoire de Charenton sont un des plus affligeants épisodes de l'histoire ecclésiastique au XVIIe siècle. On en peut lire les détails dans la *France protestante* (art. Morus), et *Bull.* VIII, 173 et suivantes. Doué d'une imagination vive et de talents oratoires distingués, Morus était malheureusement dépourvu de cette austérité de caractère et de cette fermeté de principes qui conviennent à un ministre de l'Evangile. Si ses dons brillants excitèrent l'envie, sa conduite inconsidérée donna prise à de justes critiques. Il eut de chauds amis et d'ardents adversaires. Parmi les premiers, il faut ranger les membres de la noble famille de la Trémoille, sous les auspices de laquelle il se rendit en Angleterre pendant que l'on poursuivait sa déposition à Charenton. C'est au séjour de Morus à Londres, peu après la restauration de Charles II, que se rapportent les lettres suivantes tirées du chartrier de Thouars, et annotées par notre ami M. Paul Marchegay avec son zèle, son savoir ordinaires.

Le duc de la Trémoille à madame la comtesse de Derby.

20 décembre 1661.

Madame ma chère sœur, celui que je vous supplie d'assister en toutes les rencontres où votre entremise lui pourra être avantageuse est M. Morus, plus digne d'être considéré par lui-même que par aucune recommandation. Ses dons sont très-grands, et extraordinaires; sa plume et ses louanges n'ont point été seulement retenues et restreintes dans les limites de sa patrie mais ont volé partout, avec un applaudissement universel. Je vous dirai donc que l'ayant toujours aimé, chéri et honoré, je tiendrai tous les bons offices qu'il recevra de vous, toutes les grâces qu'il méritera de votre incomparable monarque, comme si je les avois moi-même

reçues. Je vous conjure d'être persuadée de cette vérité et de la garantir vers tous ceux qui ne la voudroient recevoir, vous protestant d'être toute ma vie.... (1).

Morus à madame la duchesse de la Tremoille.

De Londres, ce 17/27 janvier 1662.

Je n'eusse pas tant tardé à vous donner de mes nouvelles, Madame, et à vous rendre compte de toutes choses, sans que j'ay creu que M. Blaqual et M. Dumas suppléroient à mon defaut. Et d'ailleurs il faut que j'advoue librement à V. A. que la bénédiction qu'il a pleu à Dieu de m'envoyer ici depuis le peu de temps que j'y suis, m'eust fait mépriser la brouillerie et les chicanes qu'on tasche de m'y faire si on n'y eust meslé bien avant vostre nom, et quelques-uns même l'ont expliqué de vostre personne. Je sçai bien qu'ils se sont trompés, mais il m'a esté fascheux que pour les détromper il m'ait falu laisser dans ce mauvais parti de la violence et de l'oppression la personne que j'honore le plus au monde, après vous Madame. Voici ce qu'escrivent mes bons amis de Rouen : *Messieurs .....* (2) *et Desforges, mademoiselle de la Tremoille, mademoiselle de la Suze* (3) *et M. Chartier* (c'est vostre advocat si je ne me trompe) *feront voir la vérité des accusations.* Si on eust adjousté : *Mais madame de la Trémoille n'en est pas,* cela suffiroit en ce pays cy et partout contre tous ces autres noms; et dans mon esprit vostre seul suffrage a plus de poids que mille comme ces autres là, que je sçai estre intéressés et emportés contre le droit et l'équité et contre Dieu. Je n'en dirai pas davantage parcequ'on y range mademoiselle vostre fille, à qui ce n'est pas grand honneur en ce pays de passer pour une seconde mademoiselle de la Suze; et le sieur Poiré, médecin de Rouen, adjoute que ce qu'il escrit *est sur le pied d'une lettre escrite par mademoiselle de la Suze et de sa propre main,* afin que personne n'en puisse douter. Dans l'estat où je me voi dans cette isle, je n'ay rien à craindre des puissances qui dominent à Cha-

(1) Ce fragment provient de la correspondance du duc Henri de la Trémoille, publiée par M. Imbert dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1866.

(2) Nom illisible; probablement *Poiré*, d'après ce qui suit.

(3) Fille de Louis de Champagne, comte de la Suze, et de Charlotte de La Rochefoucauld-Roucy.

renton, et je laisse à part mon intérest; mais je ne puis qu'estre sensiblement touché de voir et vostre nom et une si excellente personne qu'est mademoiselle vostre fille, paroistre contre moi en une compagnie de gens que j'estime indigne d'elles, tandis que je publie ses louanges de toute ma force dans les plus hauts lieux et que j'attens réponse d'un seigneur du Parlement sur une affaire qu'on me doit proposer pour elle. Vous me direz que c'est me faire trop de feste, mais il est vray pourtant que je n'ay pas moins parlé ni moins resvé sur ses intérests que sur les miens depuis mon arrivée. Dieu estant pour moy et madame de la Trémoille n'estant point gaignée par l'hostel dominant, je me consolerai de tout avec un Roy qui vault un monde.

Madame la duchesse de la Trémoille à Morus.

1er février 1662.

Je vous écrivis il y a quelques jours, Monsieur, pour vous demander de vos nouvelles; et je recommence encore, mais c'est pour me plaindre de ce que vous ne m'en avez fait aucune part depuis tant de temps qu'il y a que vous nous avez quitté. Cela n'empêche pas néanmoins que je m'intéresse comme je dois en tout ce qui vous touche, et particulièrement aux témoignages que l'on m'assure que le Roi vous donne de sa bonne volonté. J'apprends en même temps que cela n'empêchera pas que vos ennemis ne renouvellent leurs persécutions; mais contre une protection si puissante et si juste j'estime que vous n'avez rien à craindre, et je veux croire que vous n'omettrez rien de tout ce qui peut obliger S. M. à vous la continuer; et je vous en conjure de tout mon cœur, et de vous souvenir que ce n'est point assez de se confier en son innocence, qu'il faut assurément faire quelque chose de plus. Vous savez, Monsieur, ce qui vous en est arrivé, et comme la négligence de petites choses a donné à vos amis sujet de s'en plaindre et à vos ennemis de s'en prévaloir. Vous n'avez en toutes (choses) qu'à mettre en pratique ce que vous savez enseigner si admirablement aux autres, et à ne laisser à vos ennemis d'autre matière que celle où leur envie et leur jalousie s'attache. Je sais bien quelle est la principale cause de leur haine et le premier motif des traverses qu'ils vous ont fait souf-

frir. Mais Dieu en sera le vengeur et ne peut sans doute laisser impunie une malice si opiniâtre et si invétérée, et qui paroit telle à tous ceux qui ont observé leurs procédures sans préoccupation; car pourquoi, s'ils avoient pu vous accuser sur des vérités, y auroient-ils mêlé tant de faussetés et de calomnies, qui ont disparu aussitôt qu'on a voulu s'en éclaircir. Vous aurez une grande consolation quand vous leur aurez ôté tout sujet de vous attaquer, et que chacun verra qu'ils ne vous en veulent que pour ce que vous avez des dons qui surpassent les leurs. Dieu veuille qu'avec une pleine liberté vous puissiez continuer à les employer à l'édification de son église, et bénir en telle sorte la protection dont le Roi vous honore qu'elle vous soutienne contre tous ceux qui veulent vous faire tomber. C'est une œuvre digne de S. M. et digne de la constance et de la fermeté qui paroit en toute sa conduite. On m'a dit que vous aviez eu l'honneur de prêcher devant lui. Je m'en suis réjouie pour ce que c'est le meilleur plaidoyer que vous puissiez faire pour vous, et que rien n'est si capable de fermer la bouche à vos ennemis que de vous donner moyen d'ouvrir la vôtre. Tout mon regret est que je n'y puisse avoir de part, mais je fais céder mon intérêt aux vôtres et prie Dieu de tout mon cœur de vous faire rencontrer, en quelque lieu que vous soyez, autant de satisfaction que vous en souhaite M. D. L. T.

J'adresse encore cette lettre à madame la marquise Dorchester (1), comme j'ai fait ma précédente, en date du 18 janvier.

Morus à madame la duchesse de la Trémoille.

De Londres, ce 22 janvier/2 febvrier 1662.

Il faudroit que je fusse bien insensible, Madame, pour n'estre pas vivement touché de la faveur que vous m'avez fait de m'écrire en des termes si généreux et si obligeans qu'il ne s'y peut rien adjouter. Je n'en trouve point qui soient proportionnés au ressentiment que j'en ay et que j'aymerois mieux vous témoigner par quelque service effectif. Il m'a esté impossible jusqu'ici de voir Mme la comtesse Dorchester, mais je viens de voir avec beaucoup de satisfaction

(1) Catherine Stanley, fille de la comtesse de Derby, et par conséquent nièce de Marie de la Tour.

Mme la comtesse de Straffort (1), qui parle françois comme une françoise. Mme Carteret, qui fronde ici secrètement contre moi, nous est venue interrompre malheureusement, et m'a battu si froid que je me suis retiré pour vous écrire. Demain sans plus tarder je suis résolu de faire le tour de toutes les personnes qui ont l'honneur de vous appartenir, et je vous rendrai compte ensuite de ce que nous aurons dit. Mais Mme la comtesse D'Erbi pourquoi n'est-elle pas ici? Si nous l'avions nous serions trop forts. Chacun me plaint, et on me console de son absence (2) comme de l'un de mes malheurs.

J'ay plus d'envie que V. A. n'en sçauroit avoir d'entretenir le commerce qu'elle me fait l'honneur de m'offrir; mais je me trouve empêché pour l'adresse, parceque mylord Saint-Albans s'en va partir au premier jour aussi bien que M. d'Estrade (3), que j'ay eu l'honneur de voir à diverses fois dans de longues conférences, son affliction ne lui permettant de voir que peu de personnes. Il me semble que V. A. pourroit cependant envoyer ses lettres au résident de Hesse, qui loge proche de la Charité et qui est fort à vous, et il les adresseroit ici à M. Brand, résident de Brandebourg, qui loge ici en nostre voysinage, et à qui j'escris tous les ordinaires; et je sçai qu'il prendra cette charge à honneur; et quand mylord Saint-Albans sera de retour, V. A. n'aura qu'à lui faire remettre tout ce qu'il lui plaira de m'envoyer. Il faudroit avoir concerté un chiffre, mais puisque cela n'a pas été fait, quand il sera nécessaire je me servirai de celui cy, qui n'est que pour les voyelles

a e i o u
5 4 3 2 1

Mlle de L5 S1s4 et Mlle de B213ll2n (4) sont les deux source d'où découlent ici des ruisseaux pleins de fiel et de haine. Ce n'est pas moi qui les mets en jeu, mais chacun en parle

(1) Henriette-Marie Stanley, sœur de la précédente.
(2) Charlotte de la Trémoille, ruinée par la Révolution, écrivait à sa belle-sœur, le 1er avril suivant, du château de Knowsley : « Mes cadets et moi sommes en pitoyable état, et c'est la pure nécessité qui m'a fait sortir de Londres, qui certes est très-grande. J'en suis plus fâchée pour M. Morus que pour toute autre chose; et si Dieu me donne le moyen d'y retourner, je ferai mon possible pour le servir. Outre que je le dois pour l'amour de vous, il faut que je confesse que j'ai un extrême plaisir de l'entendre prêcher. »
(3) Ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre.
(4) Charlotte de la Tour, sœur puînée de la duchesse de la Trémoille.

comme je vous écris. Je n'ay point de traverse que de leurs cliens et de leurs adhérens, qui exercent sur moi une rigueur et une inhospitalité qui n'eust jamais sa pareille. S'ils estoient les maistres partout que ne feroient-ils point, puisque dans les destroits où ils dominent il n'y eust jamais Pape plus tyran qu'eux. Mais je m'emporte sans y penser, et cependant j'ay pris une ferme résolution de ne rendre point outrage pour outrage et de vaincre le mal par le bien.

J'ay aussi appris d'ailleurs les bontés du Roy, desquelles je ne veux tirer d'autre advantage que de recognoitre la Providence de Dieu sur moi, qui me soutient à mesure que les hommes, et je ne sçai quel démon qui s'en mesle avec eux, font tout ce qu'ils peuvent pour me perdre. Secondés l'œuvre de Dieu, Madame, et joignés vous à un grand roy, qui est sans dispute, le plus honneste homme de son royaume. Pleust à Dieu estre venu vers lui plus tost : c'est l'une des plus grandes fautes que j'aye fait en ma vie. Quand il vous plaira de m'écrire quelque chose de particulier, vous y pourriés employer la main de Mme Gibert, qui est incognue.

Il n'y aura point de rupture entre la France et l'Angleterre, quoiqu'on die; mais elle est à craindre de ce pays avec la Holande. J'ay vu M. le prince Rupert (1) et l'ay entretenu longtemps. On le tient engagé, mais je ne crois pas que ce soit tout de bon. De comtes et de ducs même on pourroit choisir; il faut bénir mon ennemie malgré qu'elle en ait. Je voudrois que M. Briot fit voir à V. A. les lettres que lui écrit un M. Benoist, homme très judicieux.

Du même à la même.

De Londres, ce 2/12 febvrier 1662.

C'est la troisieme que j'escris à V. A. de cette ville et de cette année. Vous apprendrés d'ailleurs que j'ay presché une seconde fois devant le Roy. M. le comte et Mme la comtesse Straffort s'y sont trouvés. Ma première lettre fut une plainte, la seconde un remerciment et celle ci sera une prière qu'il vous plaise, Madame, m'escrire une lettre aussi advantageuse à mes affaires que vous

(1) Ou Robert, fils de la reine de Bohême, tante du roi, et l'un des plus intrépides chefs des troupes royales sous Charles Ier.

pourrés, sans contraindre votre conscience, et je vous promets qu'il n'y aura que le Roy qui la voye. Sur ce qu'on lui a dit, à l'occasion de certaines lettres qu'on fait lire contre moi, que Mme de la Trémoille n'estoit pas de cet advis. *Je voudrois bien que cela parust* (1). Vous le pourriés si bien faire, et avec des expressions si heureuses qu'en faizant mon..... (2) vous ferés le vostre, et je vous dirai après ce qu'on a déjà dit de V. A. en cette cour; mais je vous demande au plus tost cette lettre, et que vous me fassiés l'honneur de me tenir vostre t. r. s.

Madame la duchesse de la Trémoille à M. Morus.

14 febvrier 1662.

Depuis ma dernière, en date du 5 de ce mois, j'ai reçu la vôtre du 22 janvier/2 février, à laquelle je croyois faire une plus ample réponse que je ne ferai, m'étant survenu une affaire qui m'oblige d'y vaquer et de remettre au premier ordinaire à vous ecrire avec plus de loisir. Le sieur de Blacal trouvera que je n'en ai pas manqué pour la lettre que je lui écris; et comme vous y avez plus de part que personne, elle suppléra au défaut de celle-ci et vous fera voir que je conserve pour vous les mêmes sentiments que j'ai toujours eus. J'ai été fort édifiée de voir les lettres écrites au sieur Briot, et je la serois encore davantage du récit que l'on me fait de l'action que vous avez faite devant le Roi si je ne la considérois comme une matière à nouvelles jalousies, et vous savez combien jusques ici elles vous ont coûté cher; et en cela j'estime votre malheur sans pareil et irrémédiable, si la main qui vous protége n'a la bonté d'écarter tous ces nuages et [de] vous donner la tranquillité qui vous est souhaitée passionnement de M. D. L. T.

Mandez moi, je vous prie, si vous avez reçu une lettre de monsieur mon mari; il en attend la réponse avec grande impatience.

On dit ici que M. le prince Robert se marie; mandez moi, je vous prie, avec qui.

(1) Ajoutez : *répondit le Roy.*
(2) Mot illisible, probablement *éloge.*

Madame la duchesse de la Trémoille à M. Blacal.

14 febvrier 1662.

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui la lettre que vous m'avez écrite, qui est sans date, mais je la ferai aisément remarquer en vous disant qu'elle me fait un récit agréable du prêche que M. Morus a fait dans la chapelle du Roi. Je vous assure que vous ne me pouviez faire un plus grand plaisir qu'en me faisant part de cette nouvelle, qui devroit, selon toutes les apparences du monde, réjouir tous ceux qui s'intéressent comme je fais à ce qui le touche. Mais quand d'un autre côté on considère que jusques ici ses bonnes qualités ont fait son crime, je ne sais si on ne devroit pas plutôt s'affliger de voir qu'il fournit à ses ennemis de nouveaux sujets de le persécuter. Je vous avoue que je ne trouve rien de plus pitoyable que de voir ce qui lui devroit attirer des louanges et de l'approbation soit cause des traverses que l'on lui donne. Il est certain que c'est la jalousie que l'on a contre lui qui fait tout son malheur. Il peut bien avoir manqué en quelque chose en sa conduite et n'y apporter pas toutes les régularités qu'une personne plus artificieuse et moins franche que lui pourroit avoir; mais il y a bien de la malice en ses ennemis, et ils n'ont jamais perdu une occasion de lui tendre des pièges quand ils ont cru le faire tomber. Enfin on n'a que trop vu qu'ils se sont réjouis de ses fautes, et qu'au lieu de souhaiter de voir sa vie et son ministère en édification en cette église on n'a eu pour but que de l'en chasser : les uns pourcequ'il leur faisoit ombre, les autres pour pouvoir mettre en sa place quelque autre personne qui leur seroit plus agréable. Voilà la cause de tous ses maux; et si le bruit qui court est vrai, la contagion en a passé jusques où vous êtes, car on dit que les ministres de l'Eglise françoise ayant craint que l'on [le] leur donnat pour collègue, ils écrivent de tous côtés pour avoir des mémoires contre lui, et sans doute ils n'en manqueront point de vrais ou de faux. Le diable n'oublira rien pour fermer la bouche à celui qui travaille si efficacement à détruire son règne. En vous écrivant ceci je n'ignore pas la plupart des choses qui se disent contre lui, et je serois la première à lui jeter la pierre si, quand j'ai voulu les approfondir, je n'en avois trouvé la plus grande part évidemment fausse et les autres fort douteuses; et en toutes j'ai remarqué en

ses accusateurs un extrême défaut de charité, et qu'au lieu de s'affliger de ses fautes ils triomphoient lorsqu'ils croyoient les avoir découvertes. Vous m'avouerez que ce ne sont pas procédures de chrétiens; et cependant il ne m'a paru autre chose, et c'est ce qui m'a donné de la compassion et des uns et des autres. Je prie Dieu d'y apporter les remèdes nécessaires, de mettre dans son église nombre de pasteurs doués d'autant de talens qu'il en a, et qu'il lui continue la protection qu'il lui a fait trouver auprès d'un roi vraiment digne de l'admiration de tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher. C'est le meilleur souhait que je lui puisse faire et duquel je sais qu'il sera content. Quand il se passera quelque chose de nouveau, vous me ferez plaisir de me l'écrire. Assurez vous aussi de ma bonne volonté. C'est M. D. L. T.

Mandez moi, je vous prie, si Dumas est encore en Angleterre. Il faut que je die encore ce mot que je ne trouve rien si extraordinaire que de voir qu'on ait donné la chaire à M. Hesperien (1) et qu'on l'ait refusée à M. Morus. Tous deux sont accusés, mais il est vrai que contre celui-ci rien n'est justifié et contre l'autre il y a arrêt de mort. Jugez après cela si cette procédure se peut défendre.

Morus à madame la duchesse de la Trémoille.

De Londres, 10/20 febvrier 1662.

Je ne sçaurois, madame, vous remercier dignement de ces belles, judicieuses et charitables lettres qu'il vous a plu d'écrire ici. Elles sont entre les mains du Roy, qui a dit *qu'il en estoit fort ayse, parceque Mme de la Trémoille estoit audessus de la mesdizance et avoit esté tousjours plus tost austère que licentieuse*. On m'a traduit ainsi son anglois, car ce n'estoit pas à moi qu'il parloit. Autrement cet honneur nous arrive quelquefois, et aujourd'huy même j'ay esté avec lui a la promenade dans son parq une bonne demy heure. Il m'a parlé de mon dernier sermon en des termes qui font que je m'en tiens fort bien recompensé, puis après de M. de Lorraine, duquel on lui a dit qu'après avoir signé le traitté avec le Roy (2), le len-

(1) Accusé d'avoir séduit Marie Betoule, fille du pasteur de Soubise, en Saintonge. La *France protestante*, vol. IX, p. 515, dit qu'il se justifia devant deux Synodes provinciaux et devant le dernier Synode national, tenu à Loudun.

(2) D'après l'*Art de vérifier les dates*, c'est le neveu et héritier du duc

demain il avoit protesté au contraire. Il a pris plaisir a ce qu'on a dit là dessus que c'estoit un effect de la constance de ce duc, parcequ'il n'avoit jamais fait autrement. Ensuite nous nous sommes mis sur le chapitre des Jansénistes, et sur la réponse que l'un d'eux a fait au jésuite qui a osé soutenir que le Pape estoit infaillible *même aux choses de fait;* ce qui est inoui jusqu'à present, et on dit que le Nonce même ne l'avoit pas trouvé fort bon. Ce que je ne vous dis, Madame, qu'afin que vous y recognoissiés le génie de ce prince, qui donne à tout et qui ne sçauroit jamais estre assés loué. Si vous nous faisiés sçavoir quelque particularité du Jansénisme et de ce qu'on fait ou dit pour ou contre eux qu'il ne sçeut point d'ailleurs, je lui en ferois un regale de vostre part qui lui seroit très agréable, car je vous advoue qu'il en en est fort curieux et qu'il s'y entend à l'égal des maistres. Nous avons ensuite parlé des choses naturelles, du sinode, de l'amyrauté, des distillations et enfin du chevalier Bori; ce qui m'a donné lieu de dire que j'avois charge de V. A. de m'en informer, mais je n'avois pas trouvé que sa réputation fut aussi grande ici qu'à Paris. Le Roy s'est enquis de vostre mal, et si vous lui aviés envoyé vostre portraict. J'ay dit que non, et que néantmoins vous en aviés esté sollicitée par ceux qui cherchent tous les moyens de restablir vostre santé. Vous ne sçauriés croire avec quelle affectation l'*Hostel* (1) tasche de dominer ici. Je voudrois que vous eussiés veu les Bibles reliées en bleu et les grands rubans de la plus belle largeur pendans à frange d'or [avec les armes] sur la chaire de l'église. Le Roy dit sur ce sujet un jour, parlant de M[me] de Turenne (2) : *elle est très de nos amies;* et je lui dis qu'il estoit vray, mais qu'elle n'estoit pas seule et que toute la maison de la Trémoille, et particulièrement V. A., lui estoit fort acquise, et que j'en avois veu les preuves à Touars, où j'estois quand on commença d'espérer le rétablissement de S. M. Ce que le Roy témoigna de recevoir très agréablement, car il ne se peut rien voir de plus caressant ne de plus charmant quand il veut obliger, et je vous assure que tous les peintres lui font grand tort. Que ce soit le plus honneste homme de ses royaumes, c'est une vérité qui ne peut estre contestée et

Charles IV qui protesta, le 7 mars, contre le traité signé par son oncle le 6 février, et en vertu duquel, après sa mort, il cédait la Lorraine à la France.

(1) L'hôtel de Bouillon, centre de la cabale contre Morus.

(2) Charlotte de Caumont la Force.

dont ceux la même qui s'en plaignent demeurent d'accord, comme les ambassadeurs de Holande, chez qui j'estois hier à disner, en conviennent eux mêmes franchement; mais je trouve que ce n'est pas assés et si j'ay quelque jour occasion d'en parler ailleurs qu'en chaire, où je croi qu'il ne faut louer que Dieu (et je sçai qu'on cite des choses qui lui ont plu de moi); j'en escrirai beaucoup au dessus sans faire aucun tort à la vérité. Mme la comtesse D'Erbi me manque ici. Je viens de lui faire écrire par son médecin (1), qui est de mes amis, que je la supplie de se hâter et que je retarderai tant que je pourrai; mais on me menace que je n'y retournerai de longtemps et qu'on a fermé toutes les advenues. C'est ainsi que parlent les lettres de la bonne Mlle de la Suze et de ses supposts, mais j'espere que V. A. jointe à M. de Lorme prévaudront sur l'injuste tyrannie des âmes bigottes, qui croient faire service a Dieu en détruisant ses serviteurs.

J'ay trouvé ici M. le prince Rupert, et il n'en a bougé depuis. On le tient engagé avec Mme la comtesse de Richmont, mais ceux qui si arrestent le plus ne croyent pas qu'il le soit, ou s'il l'est que l'engagement tienne. Je l'ay entretenu longtemps dans sa chambre; il n'est pas fort souvent à la cour. J'avois résolu de parler à son subjet à la Reine sa mère (2), ma bonne et ancienne amie, mais elle n'est pas en estat de cela. La pauvre Reine est si enflée qu'elle ne peut sortir ni faire aucun exercice, et sa teste s'appesantit et je ne vois pas que ses médecins en jugent bien, ce qui m'a fait resoudre d'attendre et voir ce que Dieu en ordonnera. L'intérest que je prens dans tous ceux de vostre maison et la grande espérance que j'ay de M. le duc de Touars (3), vostre petit fils, m'a fait jetter les yeux de toutes parts pour tascher à decouvrir quelque personnne capable d'entreprendre une si importante éducation; et bien que j'en aye tasté divers, je n'en ay point trouvé de plus propre à tout prendre, qu'un escossois nommé M. Makle, qui a l'extérieur fort advantageux et qui sent fort peu l'étranger : sçavant en l'histoire et en la geographie, au droit et en tout ce qu'il faut pour ce dessein. Il se dit estre connu de Mgr le prince de Tarente, mais plus particuliere-

(1) M. de Lorme.
(2) La reine de Bohême.
(3) Charles-Belgique-Hollande de la Trémoille, fils aîné du prince de Tarente et d'Amélie de Hesse-Cassel.

ment de M. le marquis de Jugny, qu'il a conduict dans ses voyages. Cette pensée est venue de moi, et je m'en informerai plus avant sans autre interest que celui de vous témoigner que je suis à V. A. dans le dernier respect, v. r. s.

Madame la duchesse de la Trémoille à Morus.

25 febvrier 1662.

Les trois lettres que vous m'avez écrites, Monsieur, m'ont été surement rendues. J'ai répondu aux deux premières, reste à le faire à la dernière en date du 2, vieux style, de ce mois. Celles qui sont venues de Londres en même temps nous ont appris plus particulièrement qu'elle ne fait la seconde action que vous avez faite devant le Roi et combien S. M. en a été satisfaite. Cela, comme vous savez, ne me surprend pas, mais je ne sais si je m'en dois rejouir pour ce que c'est vous amasser de nouveaux charbons sur la tête. Je suis si persuadée que ce sont les dons que Dieu vous a donnés qui font vos crimes, que plus vous les ferez valoir tant plus redoublerez vous l'envie et la haine de vos persécuteurs. Les personnes qui vous estiment et honorent comme je fais ne peuvent voir cela sans une extreme douleur, et certes on n'y sauroit penser qu'à la honte de notre siècle. On remarque ici visiblement qu'aussitôt qu'on ne vous y entend plus prêcher les esprits mal faits diminuent de l'aigreur qu'ils ont contre vous; mais comme j'apprends qu'ils sont sollicités par leurs semblables de les aider de leurs armes pour vous chasser encore du lieu où vous êtes, cela excite de nouveau leur mauvaise volonté, et ils mettront tous moyens en pratique pour les satisfaire. Quelques uns le font sans doute par un zèle aveugle et par une crédulité que je ne saurois m'empêcher de condamner, ou plutôt un défaut de charité que je trouve inexcusable. Quand j'entends dire que Mlle de la Suze est une de celles qui s'efforcent le plus de vous nuire, j'en ai pitié; car je ne trouve pas que ce soit une matière qui lui soit plus convenable que lorsqu'on la faisoit juge de l'opinion des Milenaires, contestée entre MM. Amyraut et de Launay. En verité je ne vous saurois dire combien, parmi les accusations qui se font contre vous, il s'y glisse des choses ridicules et qui se détruisent à la moindre lumière. Mais

posons que la plupart fussent aussi bien vérifiées qu'elles le sont mal, qui est-ce qui me peut nier que la charité voudroit qu'au lieu de la joie que l'on en témoigne on en fit paroitre du déplaisir et de la douleur, et qu'avant que divulguer la chose on eut employé tous moyens pour vous ramener doucement de votre égarement. Au lieu de cela il n'y a pièges que l'on n'ait tendu pour vous faire tomber; il n'y a artifice que l'on n'ose inventer pour parvenir au dessein de vous nuire; et cela, Monsieur, pour ce que chacun a ses interets particuliers et regarde la place que vous occupez comme une qu'ils voudroient bien remplir. D'ailleurs beaucoup de gens qui ont été préoccupés à votre désavantage, avant que vous avoir vu et connu, croient qu'il y va de leur honneur de ne se pas rétracter et estiment à gloire de poursuivre leur pointe. Enfin vous avez de beaucoup de sortes d'ennemis, et vos amis auroient sujet de craindre pour vous si vous ne mettiez Dieu de votre côté; et c'est ce que je vous conjure de faire, et de si bonne sorte que chacun reconnoisse qu'il vous continue la protection qu'il vous a déjà accordée en mettant au cœur du Roi de vous honorer de la sienne. Vous m'avez avoué des défauts en votre conduite; corrigez les, au nom de Dieu, fermez la bouche à vos ennemis en vivant aussi saintement que vous prêchez purement, afin que les excellens dons que Dieu a mis en vous soient en édification à son eglise et que le Roi en prenne occasion de vous mettre à couvert contre la persécution de vos ennemis; car sans doute s'il vous honore de sa royale protection, elle vous sera une défense impénétrable à leurs traits les plus envenimés. Je crois que vous le pouvez espérer de sa bonté, et je vous trouve bienheureux d'avoir affaire à un roi en qui sont tant de grandes qualités que vous remarquez être en lui, et qui entre toutes a celle de savoir parfaitement discerner toutes choses et de montrer une fermeté admirable dans l'exécution de celles qu'il entreprend. Vous ne sauriez donc être en meilleures mains qu'entre les siennes, et je prie Dieu d'en bénir tous les ouvrages et le combler d'autant de prospérité que S. M. en mérite.

V. s. t., etc., etc.

(*La suite au prochain numéro.*)

CORRESPONDANCE

QUELQUES NOUVEAUX DÉTAILS SUR LA MORT DE CLAUDE BROUSSON

A Monsieur le Rédacteur du BULLETIN.

Montpellier, août 1871.

Cher Monsieur,

Je vous envoie une note sur les derniers moments de Claude Brousson. Tout ce qui concerne ce martyr est d'un si grand intérêt, qu'il faut considérer comme un devoir de publier les plus petits détails certains que l'on parvient à se procurer sur son compte.

Brousson fut supplicié à Montpellier *sur la place publique,* dit son arrêt de mort.

Mais quelle fut cette place? Les uns se prononcent pour l'Esplanade, les autres pour le Peyrou. Les partisans de cette dernière opinion sont en grand nombre et rachètent l'absence complète de documents positifs par les produits d'une féconde imagination. A les entendre, le 4 novembre 1698, l'illustre prédicant fut conduit, au milieu d'une double haie de soldats, de la citadelle au Peyrou. Déjà, cette dernière désignation rendrait la description suspecte, l'espace qui sépare ces deux localités étant assez considérable. Montpellier n'avait pas à cette époque, une garnison suffisante pour un tel déploiement de forces. De plus, le lieu d'exécution, à Montpellier, était bien plus rarement le Peyrou que l'Esplanade. C'est là, en effet, que l'échafaud se dressait le plus souvent.

Déjà dans notre *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier,* nous avons rapporté une parole du procureur du roi Demisse qui nous semblait plaider pour l'Esplanade. *Je requiers,* disait-il, *que le dit Brousson soit condamné à être rompu vif sur un eschaffaut qui pour cet effet sera dressé à l'Esplanade.* Il ne nous paraissait pas douteux que l'arrêt qui, pour la peine était conforme au réquisitoire, ne s'en écartait pas quant au lieu de l'exécution. On pourrait même conclure de ce qui vient d'être dit, qu'à cette époque, l'Esplanade était la place de Grève de Montpellier. Notre opinion déjà formée a été confirmée par une découverte faite dans la précieuse collection des manuscrits d'Antoine Court

soigneusement conservés à Genève. On lit au n° 42 (Histoire des Eglises de France), l'*eschaffaux* (de Claude Brousson) *fût dressé à l'Esplanade à deux ou trois cents pas de la citadelle.* Deux bataillons du régiment d'Auvergne étaient sous les armes ; on les avait disposés de telle sorte qu'ils formaient autour de l'échaffaud trois cercles concentriques séparés les uns des autres par une distance de trois pas environ, *afin*, est-il ajouté, *que personne ne pût approcher.* Le désir d'assister à ce supplice qui, pour les uns n'était qu'un spectacle, mais qui, pour les autres, était le cortège fait au plus respecté des pasteurs au moment de son départ pour les demeures éternelles, avait attiré beaucoup de monde. Les lignes furent forcées et les vides laissés entre les soldats se remplirent presque exclusivement de coreligionnaires de Brousson. Le martyr, accompagné de l'abbé Crouzet qu'on lui avait donné pour le convertir, sortit de la porte de la citadelle escorté par cinquante mousquetaires et s'avança jusqu'au lieu du supplice. Déjà la bouche de Brousson s'était ouverte et il avait commencé à chanter le psaume XXXIVe, dont voici la première strophe :

Jamais ne cesserai
De magnifier le Seigneur;
En ma bouche aurai son honneur.
Tant que vivant serai
Mon cœur plaisir n'aura
Qu'à voir son Dieu glorifié,
Dont maint bon cœur humilié
L'oyant s'esjouira.

Mais le hoquetton de l'intendant qui marchait à son côté, l'ayant prié de la part de son maître, de ne pas continuer, de peur d'exciter la multitude, Brousson qui ne croyait pas le moins du monde à ce danger, voulut donner, en mourant, un dernier gage d'obéissance. *Je discontinuerai,* dit-il, *en me bornant à prier Dieu.* Ces paroles sont dignes de la circonstance et du martyr qui les prononça.

Agréez, PH. CORBIÈRE.

UNE DÉCOUVERTE HISTORIQUE

A M. le Président de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Je dois vous faire part d'une découverte, qui réjouira les nombreux amis de notre histoire. J'ai été assez heureux pour trouver dernière-

ment dans des papiers de famille 506 pièces, qui se décomposent ainsi :

149 lettres de Paul Rabaut, de 1752 à 1780;
33 lettres de Rabaut Saint-Etienne, son fils aîné, pasteur à Nîmes, de 1759 à 1792 ;
9 lettres de Rabaut Pomier, son fils puîné, pasteur à Marseille, puis à Montpellier, de 1770 à 1780;
1 lettre de Rabaut Dupuis, son fils cadet, 1769;
50 lettres d'Antoine Court, directeur du séminaire de Lausanne, de 1743 à 1760 ;
25 lettres de Court de Gébelin, son fils, datées de Lausanne et de Paris, de 1760 à 1777.
29 lettres de Chalon, dit Latour, pasteur à Alais, puis à Bordeaux, de 1752 à 1776;
35 lettres de Pradel, pasteur à Uzès, de 1756 à 1778 ;
30 lettres de divers pasteurs de Dauphiné appartenant à la période du Désert, de 1746 à 1776;
11 lettres de Pierre Durand, pasteur en Vivarais et martyr, à Anne Rouvier, sa femme, réfugiée en Suisse, de 1730 à 1731 ;
17 lettres de Marie Durand, sa sœur, prisonnière à la tour de Constance, de 1741 à 1758;
86 lettres de divers pasteurs et laïques de France et de Suisse, de 1732 à 1778.
31 pièces historiques diverses, de 1730 à 1770.

La plupart de ces 506 pièces appartiennent à l'histoire, et j'en ai déjà extrait la valeur de 170 pages in 8°. Ce sont principalement des lettres adressées à Estienne et à Abraham Chiron. Quelques détails sur ces deux personnages sont nécessaires pour l'intelligence de la découverte que j'ai faite, et aussi pour enrichir la *France protestante* d'un nouvel article biographique.

Un *Abram Chiron*, natif de Châteauneuf d'Isère, fils de Moïse Chiron, obtint le 6 novembre 1706 des seigneurs syndics et conseil de Genève, la permission de s'établir dans cette dernière ville, où il se maria, le 16 novembre de la même année, avec Marguerite Ducros, sa compatriote. Le 27 janvier 1709 il lui naquit un fils, qu'il appela Etienne, et qui se maria le 22 avril 1731 avec Catherine Chatelan, fille de Paul Chatelan, habitant au Bourg-les-Valence.

Etienne Chiron suivit la même carrière que son père, qui lui céda son fonds de commerce le 1er mars 1735. N'ayant pas prospéré dans ses affaires, il ouvrit en 1742, avec l'agrément de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève, une classe de religion, d'histoire et de géogra-

phie, qui eut un certain renom. Etienne était un homme instruit, bien qu'il ne connût pas les langues mortes, judicieux, très-versé dans les questions religieuses du temps et plein de piété. Il eut pour pensionnaires plusieurs jeunes protestants français, notamment les trois fils de Paul Rabaut et le fils de Pradel, pasteur à Uzès, et s'occupa jusqu'à sa mort, survenue en 1780, des interêts des protestants de France. De là la nombreuse correspondance qu'il a laissée, et où on lui donne quelquefois le surnom de Théodore.

Etienne eut plusieurs fils et filles. Son fils aîné *Jean Abraham Chiron*, après avoir été professeur à Rolle dans le canton de Vaud, reçut l'imposition des mains à Genève en 1768. Il remplit diverses suffragances en Suisse, et accepta le poste de pasteur à Annonay en 1773, où il eut à souffrir de la part des catholiques. De là il passa à l'Eglise de Beaumont en Dauphiné, où on le trouve pendant et après la Révolution. Il occupa même un moment la place de maire dans cette commune. Abraham n'avait pas les moyens de son père; c'était néanmoins un pasteur distingué, laborieux et instruit. Il a laissé de nombreux sermons manuscrits et un excellent catéchisme, devenu fort rare, intitulé: *Nouveau formulaire pour recevoir les catéchumènes à la Sainte Cène*, Valence, J. J. Vitet, l'an VII républicain, 46 pages in-8°. Son père est l'auteur d'un *Cours abrégé de Religion*, 356 pag. in-8°, qui est resté manuscrit.

Cette notice servira à redresser deux erreurs : l'une de Ch. Coquerel (*Hist. des Egl. du Désert*, t. II, p. 600), qui fait de Chiron Etienne, surnommé Théodore, un pasteur proscrit et réfugié à Genève; l'autre des frères Haag (*France protestante*, t. 3. p. 445), qui disent que Chiron, pasteur de Montélimar, banni de France en 1684, « se retira à Genève, où il fonda une école d'où sont sortis quelques hommes distingués. » Cette école est évidemment la classe de religion, d'histoire et de géographie de notre Etienne. Du reste le pasteur de Montélimar s'appelait Pierre et non Théodore. Je n'ai pu malheureusement découvrir si les deux familles étaient parentes.

Désireux, monsieur le président, que cette lettre vous soit agréable, je vous assure de mon dévouement respectueux.

E. Arnaud, *pasteur.*

Crest, 3 février 1872.

N. B. — Le défaut d'espace nous oblige à réserver les extraits des procès-verbaux et la bibliographie.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1872.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1871) : 200 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1872.